

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA

PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION DE LA PREVOYANCE SOCIALE

RECTIFICATIF N° 83/231 du 29/04/1983
/MPS.DGTFP.DFP.
SLV. F2-10

au Décret n° 82/724/MPS.DFP du 26 Juillet 1982 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1982 des Administrateurs des S.F. (Travail et Administration Générale) et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans en ce qui concerne Monsieur BOKATOLA Jean Emmanuel.

(/ISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

D.B.

POUR LE 4° ECHELON A 2 ANS

Mr. BOKATOLA Jean Emmanuel

SG. PLAN

L I F E :

POUR LE 6° ECHELON A 2 ANS

Mr. BOKATOLA Jean Emmanuel

SG. PLAN

Le reste sans changement.-

Brassaville, le 29 Avril 1983

D.C.F.

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA .-

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBOMBESSION .-

AMPLIATIONS :

JORPC	1		
DGTFP/DFP.	3	SG. PLAN	2
D.B.	2	DOSSIER	2
D.C.F.	2	INTERESSES	1
MINI. PLAN	1	SGCM/EC	2.-

Itini Ossotoumba LEKOUNDZOU .-